

généalogies, les disputes et les contestations de la loi; parce qu'elles sont vaines et inutiles.

10. Prenez celui qui est hérétique, après l'avoir repris une ou deux fois;

11. Sachant que quiconque est en cet état, est perverti, et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. Envoyez devant, Zénas, docteur de la loi, et Apollon, et ayez soin qu'il ne leur manque rien.

14. Et que nos frères aussi apprennent à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles et sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

10. *Post unam et secundam correptionem.* L'Eglise a toujours suivi cette règle. Avant de citer un hérétique à son tribunal, elle a toujours commencé par lui faire, au moins, deux monitions. S'il s'obstine, il est jugé et condamné.

12. *Artemam.* Ce personnage est inconnu. Mais comme saint Paul le désigne pour remplacer Tite en son absence, on suppose qu'il était évêque. L'Apôtre prend la même mesure à l'égard de l'Eglise d'Éphèse, à l'occasion de Timothée (II. Tim. IV, 12), ne voulant pas laisser ces grandes Eglises sans pasteur. — *Nicopolim.* C'est probablement, comme nous l'avons dit dans la Préface, celle qui était située en Épire, vis-à-vis le promontoire d'Actium, et qu'Auguste bâtit en mémoire de sa victoire sur Antoine.

13. *Zenam.* Ce personnage est inconnu.

10. *Correptionem.* Communionem, que leniter fit dicendo et monendo ut respiciant. — *Devota.* Hæretico, religio, averato, respue.

11. *Subversus est.* Εὐεργεταί, averatus est, scilicet fide, spe et bonis omnibus. — *Delinquit.* Peccat scienas et prudens, cum sit in heresi obstinatus. — *Proprio iudicio condemnatus.* A seipso condemnatus, nimirum per eam facit, quia suo vitio fit ut ab heresi non emergat et respiciat.

12. *Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum.* Ut tui absentiam in Creta supplant. — *Nicopolim.* Que civitas est Epire. — *Hierem.* Hierem transigre.

13. *Legis apostolorum.* Juris Morale, non Romani aut Greci. — *Apollis.* Cujus frequens mentio in Actis Apostolorum et Epistolis D. Pauli. — *Ut nihil illis desit.* Monet ut ita viatico instructos mittat, ut nihil illis desit in itinere.

14. *Discunt, nostri.* Te hortans discant christianam. — *Donis operibus præcæ.* Vite dicta n. 8. — *Et non sint infructuosi.* Ut etiam ipsi ad rem christianam promovendam concurrant, et, ut possunt, fructum faciant, jurantes suis opibus evangelicos predicatorum et ministros Ecclesie.

15. *Qui mecum sunt.* Familiæ et adjutores mei. — *Qui nos amant in fide.* Illo amorem christianam fides proficitur. — *Cum omnibus vobis.* Fidelibus qui apud te sunt.



## PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE A PHILÉMON.

Il est certain que cette Epître fut écrite de Rome par saint Paul pendant sa première captivité, et qu'elle fut composée dans le même temps que l'Épître aux Colossiens, puisque les mêmes personnes, Timothée, Epaphras, Aristarque, Marc, Démas et Luc étaient avec l'Apôtre, lorsqu'il écrivit ces deux lettres. Elle est donc de l'an 62.

C'est une Epître familière qui a pour objet un événement domestique de peu d'importance, si on le considère en lui-même.

Philémon était un homme riche de Colosses, un excellent chrétien qui avait été converti à Ephèse par saint Paul ou par Epaphras qui fut probablement le premier apôtre et le premier évêque des Colossiens. Un de ses esclaves appelé Onésime, au lieu de profiter des bons exemples de son maître, l'avait volé et s'était enfui à Rome. Il y trouva saint Paul qui était dans les fers, et se convertit à la prédication de l'Apôtre.

Après l'avoir retenu quelque temps près de lui pour l'affermir dans la foi, saint Paul résolut de le renvoyer à son maître. Il lui remit à cet effet cette lettre pour Philémon, dans laquelle l'Apôtre plaide avec l'éloquence du cœur la cause de cet esclave infidèle qui avait obtenu le pardon de son Dieu, mais qui avait besoin d'être aussi pardonné par son maître.

C'est un chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne. Rien n'est plus tendre, plus pressant et plus animé que le langage si charitable de l'Apôtre.

D'après saint Jérôme (*Proem. in Epist. ad Philémon*), quoique cette lettre ait été reçue par toute l'Eglise comme étant de saint Paul, il s'était cependant rencontré quelques critiques qui en avaient attaqué l'authenticité, et qui en avaient nié surtout l'inspiration, sous prétexte que le sujet qu'elle traitait n'était pas suffisamment élevé, et que ce n'était d'ailleurs qu'un billet très-court et sans importance.

Mais, dit très-bien D. Calmet, les Pères ont solidement répondu à ces faibles objections, ayant fermé la bouche à ces esprits critiques par l'autorité de l'Eglise qui l'a toujours reconnue pour un ouvrage de saint Paul et un écrit inspiré, en montrant que Marcion lui-même n'avait pas osé la rejeter du nombre des Epîtres de l'Apôtre; que ce n'est pas la grandeur des pièces qui fait leur authenticité, puisque nous avons dans l'Ancien Testament des prophètes dont les écrits ne sont pas plus longs que cette Epître; que l'Esprit-Saint n'a jamais moins saint Paul lorsqu'il saluait les fidèles et qu'il s'acquittait de ce que l'honnêteté ou la reconnaissance demandait de lui, que quand il écrivait sur les plus hauts mystères. S'il fallait rejeter toutes les lettres où il parle de ses affaires particulières et où il entre dans certains détails qui ne regardent que sa personne, il y en aurait peu qui fussent réservées (*Préface sur l'Épître à Philémon*).

Au reste, le sujet de cette Epître n'est pas aussi futile qu'on le suppose. Il touche au contraire à une des questions sociales les plus graves. L'esclavage était, comme on le sait, la plaie profonde qui déshonorait le monde ancien. En recommandant Onésime à Philémon, l'Apôtre prend en main la cause de l'esclave. Le paganisme avait laissé inscrire dans ses lois que l'esclave n'a aucun droit, qu'il ne peut ni posséder, ni tester, et que le maître en peut disposer comme de sa chose, sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne. Le christianisme, en établissant que tous les hommes sont égaux devant Dieu et la loi morale, a rendu à l'esclave sa dignité d'homme. Dans cette lettre où saint Paul appelle Onésime son frère, et le présente comme tel à Philémon, son maître, il a plus fait pour la ruine de l'esclavage que tous les philanthropes imaginables avec leurs déclamations vides et leurs théories subversives. Il a préparé avec une admirable sagesse l'abolition graduée de cet abus, par la moralisation du maître et de l'esclave, dont les volontés ont fini par se rencontrer sans secousse et sans révolution dans l'expression elle-même du droit.

## ÉPÎTRE A PHILÉMON.

## CHAPITRE UNIQUE.

Saint Paul exhorte Philémon à recevoir Onésime, son esclave, qui s'était enfui de chez lui et était venu trouver, à Rome, l'Apôtre qui l'avait converti et baptisé.

1. Paul, prisonnier de Jésus-Christ, et Timothée, son frère, à notre cher Philémon, notre coopérateur.
2. A notre très-chers soror Appie; à Archippe, le compagnon de nos combats; et à l'Eglise qui est dans votre maison :
3. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donnent la grâce et la paix.
4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends grâces à mon Dieu.
5. Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur Jésus, et votre charité envers tous les saints :
6. Et de quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi se fait utile à tout le monde, se faisant connaître par tant de bonnes œuvres qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de Jésus-Christ.
7. Car votre charité, mon cher frère, nous a comblés de joie et de consolation, voyant que les cœurs des saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté.

1. *Paulus vincitius.* Cette lettre est un chef-d'œuvre d'éloquence persuasive et insinuante. On peut en voir l'analyse littéraire parfaitement faite dans la *Bible de Venise*. Ne pouvait-il entrer dans ce détail, nous nous contenterions d'indiquer les différentes parties de ce morceau : le *Exorde*, qui comprend les sept premiers versets; 2<sup>e</sup> la *proposition* et la *confirmation*, qui fait le corps de la lettre (8-19); 3<sup>e</sup> la *conclusion* ou *péroration* (20-25).
2. *Et Appie.* Saint Paul nomme, au commencement de sa lettre, tous ceux qui pouvaient servir à lui pour donner plus de poids à la demande qu'il adresse à Philémon. — *Archippe.* C'était Epaphras qui était évêque de Colosse. Mais Archippe avait été probablement chargé d'administrer cette Eglise en l'absence de l'évêque. — *Et Ecclesie.* Ce mot désignait tous la maison de Philémon, tous ses esclaves et tous ceux qui étaient à son service. C'est ce que les Italiens appellent *la famille*.
5. *Audietis charitatem tuam.* Saint Paul n'était pas allé à Colosse et il ne connaissait pas la maison de Philémon, comme on le voit par ce qu'il dit dans son *Épître aux Colossiens* (II, 1); mais il avait appris tout le bien que faisait cet excellent chrétien.

1. *Paulus vincitius Christi Jesu.* Quasi tacite dicitur: Per hæc vincula, que pro Christo patitur, te obsecro. — *Et Timotheus.* Timotheum addit, significans idem illum operari et postulari. *Adjutori nostro.* Ita Philemonem appellat, quod opibus et opera in promovendo Evangelio Paulum juvaret.
2. *Appie.* Erat hæc uxor Philemonis. — *Sorori.* In Christo, erant enim christiani, ut martires ejus Philémon — *Archippo.* Erat hic episcopus Colossensium. — *Communitati nostre.* Sic I. ad Timoth. c. 1, n. 18, de laboribus I. propaganda Evangelio loquitur sub militie metaphoræ. — *Et Ecclesie que in domo tua est.* Et universa tue familie, que christiana est.
4. *Semper memoriam tui faciens.* Qui nunquam oro quin tui meminerim, tuamque salutem Deo commendem. Idem Deo gratias ago, *audietis charitatem tuam, etc.*
5. *Audietis charitatem tuam, et fidem.* Ordo et sensus est: Gratias ago Deo meo de his que, fama referente, de te audio, scilicet de fide tua quam habes in Dominum Jesum, et de charitate quam passim erga omnes sanctos, id est, christianos, operibus pluri exeres.
6. *Ut communicatio fidei tua.* Adeo ut illa tua in sanctos beneficentia et fidei proleca tua prætiquam latera possit. — *In agnitione omnis operis boni.* Agnoscantibus omnibus et prætiquantibus opera tua bona, que plurima facis. — *Quod est in vobis.* Quod a vobis fit, scilicet canibus opera tua bona, que plurima facis. — *In Christo Jesu.* Per Christi gratiam, vel in negotio fidei Christi Jesu dimittimus nostri.
7. *In charitate tua.* De charitate tua. — *Viscera sanctorum requieverunt per te.* Recensuit et recofocillat. Sensus est, Philemonem suam charitatem in eo declarasse, quod sanctos, id est, fideles, inopia et miseria corporali pressos misericorditer recofocillasset.

8. Propter quod nullam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet :
9. Propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vincitius Jesu Christi;
10. Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo,
11. Qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis, et in Domino;
12. Quem remisisti tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe;
13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii.
14. Sine concilio autem tuo nihil volui facere, ut non vellet ex necessitate bonum tuum esse, sed voluntarium.
15. Forsitan enim ideo discessit ad horam a te, ut æternum illum reciperes;
16. Jam non ut servum, sed pro servum charissimum fratrem, maxime mihi; quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino!
17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me;
18. Si autem aliquando nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.
8. C'est pourquoy encore que je puisse prendre en Jésus-Christ, une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir;
9. Néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous en supplier, quoique vous soyez tel que vous êtes, et que je sois Paul déjà vieux, et de plus maintenant prisonnier pour l'amour de Jésus-Christ.
10. Or la prière que je vous fais est pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes liens;
11. Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi bien qu'à moi.
12. Je vous le renvoie; et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.
13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendit quelque service en votre place, dans les chaînes que je porte pour l'Évangile;
14. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement, désirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit volontaire.
15. Car peut-être qu'il n'a été séparé de vous pour un temps, qu'afin que vous le recouvriez pour jamais;
16. Non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui, d'esclave, est devenu l'un de nos frères bien-aimés, qui m'est *ex affectu* très-cher, à moi en particulier, et qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous, et selon le monde, et selon le Seigneur.
17. Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même.
18. Si l'un vous a fait tort, ou s'il vous est redoublé de quelque chose, mettez cela sur mon compte.

9. *Ut Paulus senex.* Paul avait environ 60 ans; mais il était bien vieilli par ses travaux et ses souffrances. Il était dans les fers, il était agité. A tous ces titres il pouvait commander à un chrétien comme Philémon. Mais Onésime avait fait tort à Philémon; c'était à celui-ci à lui pardonner et à lui faire la remise de sa dette. C'est pour cela, qu'à lieu d'un ordre, saint Paul lui adresse une prière, respectant ainsi son droit, sa propriété.
11. *Inutilis fuit.* C'est par euphémisme que saint Paul s'exprime ainsi : car Onésime avait manqué à la justice envers son maître; il avait péché contre la fidélité.
14. *Sed voluntarium.* Saint Paul reconnaît le droit du propriétaire, et il se serait fait un cas de conscience de retenir cet esclave fugitif, sans en prévenir son maître et sans avoir obtenu son consentement.
8. *Fiduciam.* Hætzpan, liberationem. — *In Christo Jesu.* Per Jesum Christum. — *Imperandi tibi quod ad rem pertinet.* Quod decens, conveniens et officii tui est, ut scilicet tuam charitatem in servum tuum positivem ostendas.
9. *Propter charitatem magis obsecro.* Tamon quamvis imperare possim, charitas, que te ut fratrem amo, facit ut malis rogare. — *Quis sis talis, ut Paulus senex.* Cum sis senex sequo ut ego; senes enim non increpandi, sed rogandi sunt. — *Et vincitius Jesu Christi.* Adit Paulus senio sua vincula, ut officior sit obsecratio, quasi dicit: Da hoc senio meo, si non, da valtem hoc vinculis meis.
10. *Quem genui in vinculis.* Quem in carcere constituta in fide instituit, et christianum feci.
11. *Qui tibi... inutilis fuit.* Alludit ad omnes Onesimi, quod nihil significat. — *Tibi utilis.* Quia talis nunc est ut ab eo utilitatem merito expectato possit.
12. *Ut mea viscera.* Viscera sua vocat filium suum, quem genuit in Christo.
13. *Pro te.* Ut ipso id feceret quod faceret tu pro te tua charitate si hic esset.
14. *Sine consilio autem tuo.* Te inconsulto, ac præter voluntatem tuam. — *Ut non vellet ex necessitate.* Ne tuum beneficium in me potius ex necessitate profectum, quam ex voluntate videtur.
15. *Idcirco discessit.* Ideo permisit Dominus a te discedere. — *Ad horam.* Ad breve tempus. — *Ut æternum illum reciperes.* Non amplius a te recossumus.
16. *Pro servo.* In greco est, *brûp doulou*, id est, plus quam servum, scilicet charissimum fratrem. — *Charissimum fratrem.* Quis christianus; vocabatur enim christianus fratres, ut supra videmus in his epistolis. — *Quanto autem magis tibi.* Cum quo duplici vinculo astricte est, et servituti temporalis et spiritualis fraternitatis. — *In carne.* In servitute corporali. — *In Domino.* In rebus et fraternitute spirituali.
17. *Si ergo habes me socium.* Si me inter amicos et socios numeras.
18. *Hoc mihi imputa.* Præterit et debitum ejus in me transcribe, et si repetendum est, a me repetit, me pro illo sponsorem accipe.

19. C'est moi, Paul, qui vous l'écris de ma main : c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

20. Oui, mon frère, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur; donnez-moi, au nom du Seigneur, cette sensible consolation.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement chez vous; car j'espère que Dieu me rendra à vous encore une fois, par le mérite de vos prières.

23. Epaphras, qui est comme moi prisonnier pour Jésus-Christ, vous salue.

24. Avec Marc, Aristarque, Démas et Luc, qui sont mes aides et mes compagnons.

25. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

29. *Simul.... et servus mihi hospitium.* C'est le dernier trait par lequel l'Apôtre devait achever d'envoyer Philémon et enlever son assentiment.

22. *Epaphras.* Les personnages dont il envoie le salut à saint Paul sont les mêmes que ceux qu'il cite à la fin de son *Épître aux Colossiens* (Cf. Colos., IV, 10-14).

19. *Ego Paulus scripsi mea manu.* Accipe chirographum meum, has litteras mea manu scriptas, qui me fideiussorem interpono. -- *Ego reddam.* Ego refundam quidquid illi tibi debet. -- *Ut non dicam tibi, quod et teipsum mihi debes.* Neque enim volo creditum hoc tuium elidere, commemorando beneficia que in te contuli, et hoc pacto rationes inter nos equare.

20. *Ita, frater.* Quasi dicit: Sane ego debitu[m] solvam. Vel sensus est: ita, queso, frater, fiat, ut Onesimum recipias in gratiam. -- *Ego te fruar in Domino.* Ex te hunc fructum et ex tua benignitate capiam; hunc consolationis et lætitiæ fructum referam, ut scilicet Onesimum in gratiam recipias. -- *Refrice viscera mea.* Recrea hoc beneficio animum meum.

22. *Donari me vobis.* A Domino concedi, vinculis liberatum.

23. *In Christo Jesu.* Propter Christum.

24. *Adjutores mei.* In negotio Evangelii.

25. *Cum spiritu vestro.* Volucium.

19. Ego Paulus scripsi mea manu; ego reddam, ut non dicam tibi quod et teipsum mihi debes;

20. Ita, frater. Ego te fruar in Domino; refrice viscera mea in Domino.

21. Confidens in obedientia tua, scripsi tibi; sciens quoniam et super id quod dico, facies.

22. Simul autem et para mihi hospitium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Saluta te Epaphras, conceptivus meus, in Christo Jesu,

24. Marcum, Aristarchum, Demas et Lucas, adjutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

## PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX HÉBREUX.

1. Du temps et du lieu où cette Épître a été composée. — 2. De son caractère et de son objet. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. Son authenticité. — 5. Sa canonicité. — 6. De son style et de sa doctrine.

4. Tous les commentateurs reconnaissent que cette Épître a été composée avant la ruine de Jérusalem et de son temple, car l'auteur en parle comme de choses existantes (x, 4-6; x, 4-3). Timothée venait d'être délivré de ses fers (xiii, 23) et l'Apôtre se voyait à la veille de pour lui-même de sa liberté. Il écrit aux Hébreux qu'il a l'espoir de les aller voir bientôt (xiii, 49, 23). Ces indications nous font croire que saint Paul composa cette Épître sur la fin de sa captivité, peu de temps après les Épîtres à Philémon et aux Colossiens, l'an 63.

Il était donc à Rome comme l'on dit saint Chrysostome, Théodoret et la plupart des commentateurs anciens. C'est aussi le sentiment de Cornille Lapière, du Père Justiniani, de Marchini, de Bisping, de Reischl, et de l'abbé Vidal dans sa savante *Vie de saint Paul*.

2. « Comme la formule usitée dans les Épîtres grecques manque au commencement de celle-ci, on demande, dit Michaëlis, si malgré la suscription, c'est réellement une Épître envoyée à une société particulière ou à quelques sociétés, ou seulement une dissertation destinée à tous les lecteurs. » Mais on ne peut contester à cet écrit le caractère épistolaire. L'Apôtre s'y adresse aux Juifs en particulier; tous les arguments qu'il fait sont des arguments *ad hominem* qu'il emprunte à leurs livres sacrés ou à leurs usages. Il leur parle de leur situation, des persécutions qu'ils éprouvent, des maux dont ils sont menacés. Il leur promet sa visite et leur envoie ses salutations.

Si pour des raisons particulières il ne commence pas cette Épître comme les autres, il la termine de même. Mais la lettre avait précisément le privilège de pouvoir aborder toutes sortes de sujets, l'Apôtre en profite ici pour se livrer aux considérations théologiques les plus élevées sur la nature et la destinée de la loi mosaïque considérée dans ses rapports avec l'Évangile. C'est ce qui donne à cet ouvrage, en beaucoup d'endroits le ton et le caractère d'une dissertation savante.

Il s'adresse spécialement aux Juifs de Palestine qui avaient conservé le nom d'Hébreux, tandis que les Juifs de la dispersion portaient celui d'Héllénistes. L'Église de Jérusalem avait toujours excité tout particulièrement son intérêt. Il avait fait des collectes pour la secourir dans son indigence, et pendant qu'il était dans les fers, il avait appris avec douleur tout ce qu'elle avait eu à souffrir de la part des Juifs incrédules. Les chrétiens chassés du temple et de la synagogue avaient été dépouillés de tous leurs biens et réduits à la plus extrême misère. Leur évêque saint Jacques, venait d'être précipité du haut du temple, par l'ordre d'Ananus, et il y en avait qui avaient eu la faiblesse d'apostasier au milieu de ces rudes épreuves.

D'autre part, les judaïsants faisaient leurs efforts pour retenir les Juifs convertis sous le joug des observances légales. Ils faisaient aux chrétiens une obligation de se faire circoncire et d'offrir dans le temple des sacrifices, comme si la loi ancienne n'avait pas été abrogée par la loi nouvelle. Cette erreur paralysait l'action de la grâce et enlevait au Christ et à son œuvre sa grandeur et son efficacité.

En apprenant toutes ces choses, le zèle de saint Paul ne put y tenir. Il espérait aller bientôt à Jérusalem, mais comme autrefois il s'était fait précéder à Rome par son Épître aux Romains, il voulut se faire précéder dans la ville sainte par une *Épître aux Hébreux*.

3. Cette Épître se divise, comme la plupart des autres, en deux parties : la partie dogmatique et la partie morale.